



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 29 novembre 2024

Étaient présents : Laura CATRY (Mairesse), Matthieu GRISVARD (1er adjoint), Michaël HUEBER (3^{ème} adjoint), Julie PAJOT, Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT, Christophe COUTURIER, Edith FARINACCIO, Laury FARINACCIO,

Absent excusé : Thierry BOUVIER (pouvoir à Christophe COUTURIER)

La séance est ouverte à 20h00

Ordre du jour :



Le 26 novembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

**Le 29 novembre 2024 à 20h00
A la mairie**

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 27 septembre 2024
3. Délibération 1 : Embauche d'un apprenti à compter du 16 décembre 2024
4. Délibération 2 : Décision Modificative 1 : salaire de l'apprenti du 16 au 31 décembre 2024
5. Délibération 3 : Participation obligatoire de la commune à la Prévoyance des agents communaux
6. Délibération 4 : Mise en location d'un terrain communal à Hérouval : validation du bail
7. Délibération 5 : Récupération des heures supplémentaires
8. Délibération 6 : Lancement de la procédure de modification du PLU
9. Questions diverses

Laura CATRY, Mairesse

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance : Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT**
- 2. Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2024 : approuvé à l'unanimité**
- 3. Délibération embauche d'un apprenti à compter du 16 décembre :**

Laura CATRY, La Mairesse présente la situation : La commune a reçu une candidature à l'apprentissage sur 2 ans d'un jeune qui se prépare au CAP de jardinier/paysagiste. Le service technique communal a signalé qu'un jeune en apprentissage dans le domaine choisi a tout à fait sa place dans son équipe et l'équipe municipale a la volonté de soutenir la formation et l'apprentissage auprès des jeunes. Les communes sont autorisées à embaucher un apprenti depuis peu, mais il faut qu'il ait au moins l'âge de 15 ans.

Matthieu GRISVARD précise que le candidat est Noah SIALELLI, qu'il aura 15 ans le 16 décembre 2024. D'ores et déjà, ce jeune est stagiaire dans le service technique depuis le mois d'octobre et que cela se passe très bien. Le Comité Social Territorial qui a été saisi le 25 novembre a émis un avis favorable à l'embauche de Noah SIALELLI à partir de son anniversaire de 15 ans. Les crédits nécessaires seront inscrits au budgets 2024-2025-2026, au chapitre 12 article 6417 de nos documents budgétaires.

Après avoir lu la délibération, Madame CATRY demande aux conseillers de voter pour l'embauche d'un apprenti à partir du 16 décembre, date de ces 15 ans.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Proposition adoptée à l'unanimité.

- 4. Délibération 2 : Décision Modificative 1 : Salaire de l'apprenti du 16 au 31 décembre 2024**

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6218 : Autre personnel extérieur	300,00 euros	
D 6417 : rémunération apprentis		300,00 euros
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	300,00 euros	300,00 euros

Laura CATRY rappelle que la commune a prévu un budget de 2000 euros afin de payer les services de personnels extérieurs (ligne D 6218) comme il reste du crédit, elle propose de prendre 300 euros sur cette ligne pour créditer la ligne D 6417 pour la rémunération d'un apprenti. Elle soumet la proposition au vote du conseil :

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Délibération 3 : Participation obligatoire de la commune à la prévoyance des agents communaux.

La Mairesse présente la délibération : Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir **les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.**

Cette participation devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025. Il convient de délibérer pour fixer le montant de la participation communale.

Les agents ne sont pas obligés de souscrire à un contrat de d'assurance prévoyance, en revanche le contrat d'assurance qu'ils choisissent doit être labellisé par le centre de gestion de la commune.

Ainsi après avoir délibéré, la mairesse propose de verser une participation mensuelle brute par agent à partir du 1^{er} janvier d'un montant de 15 euros. La proposition est soumise au vote des conseillers :

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Délibération 4 : Mise en location d'un terrain communal à Hérouval : Validation du bail

Matthieu GRISVARD, 1^{er} Adjoint présente : Il s'agit de louer un bâtiment de stockage d'une superficie d'environ 30 m² sur un terrain communal d'une superficie d'environ 287 m² sis à MONTJAVOULT, hameau d'Hérouval, rue du Puits cadastré AO246, clos par un grillage. C'est une parcelle qui avait été cédée à la commune afin de pourvoir à la sécurité incendie du hameau. Depuis, des bornes incendie ont été installées, donc nous n'avons plus besoin de cette parcelle dans cet objectif. Nous avons proposé ce local à des associations mais comme il n'est pas accessible en véhicule, cela ne les a pas intéressées. Les voisins mitoyens de cette parcelle souhaitaient l'acheter mais leur offre ne nous a pas convenue. Nous préférons leur proposer la location au prix de 50 euros/mois à partir du 1^{er} décembre, payable en décembre en une fois, soit 600 euros/an . Ce bail est consenti pour une durée de 3 années et ensuite renouvelé tous les 3 ans. Je vous ai envoyé la proposition de bail, j'y ai apporté les modifications demandées.

Laura CATRY demande au conseil de valider le bail afin qu'elle puisse prendre rendez-vous au plus vite pour sa signature avec les locataires.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Le bail est approuvé à l'unanimité, Madame La Mairesse est autorisée à le signer au nom de la commune.

7. Délibération 5 : Récupération des heures supplémentaires

M. CATRY informe le conseil municipal que la rémunération ou la récupération des heures supplémentaires doit faire l'objet d'une délibération.

Matthieu GRISVARD propose que toute heure supplémentaire effectuée en plus des 7 heures journalières et après accord du responsable hiérarchique, soit doublée en temps de repos compensateur. Les heures dites « supplémentaires » seront donc doublées, qu'elles soient effectuées de jour, de nuit ou de week-end. Les agents bénéficieront donc d'heures à poser après accord du responsable. Un tableau récapitulatif sera géré par le secrétariat.

Laura CATRY soumet cette proposition au vote du conseil :

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Proposition adoptée à l'unanimité.

8. Délibération 6 : Lancement de la procédure de modification du PLU.

Madame La Mairesse expose les raisons qui conduisent la commune à engager la modification du PLU, Plan Local d'Urbanisme car il est nécessaire d'apporter des ajustements au règlement écrit en 2014.

Monsieur Thierry BOUVIER, représenté par Christophe COUTURIER ne participe pas à ce vote.

- Identification de terrains soumis à des enjeux environnementaux majeurs au titre de la gestion de l'eau (ruissellement, absorption, etc) justifiant la mise en place de mesures visant à encadrer les possibilités d'aménagement et de constructions.

- Rendre possible une extension limitée des habitations existantes, légalement édifiées, situées en zone naturelle au plan.
- Réfléchir à une éventuelle délimitation d'un Secteur de Taille Et de Capacité Limitée (STECAL) sur le site de l'ancien Moulin d'HEROUVAL (présence d'un atelier d'artistes)
- Corriger plusieurs erreurs de rédaction, des coquilles constatées dans le règlement écrit en 2014
- Autres points à intégrer en cours d'étude si besoin.

Il s'agit de mieux encadrer les constructions et aménagement rencontrés pour la sécurité des biens et des personnes, compte tenu des prédispositions au coulées de boue et/ou aux inondations de certains terrains dans la commune, en ce qui concerne la gestion des eaux de ruissellement, de mieux prendre en compte les habitations existantes situées dans la zone naturelle, de faciliter l'application du règlement écrit en corrigeant les coquilles constatées.

Nous souhaitons nous faire accompagner par l'agence ARVAL située dans l'Oise et qui a travaillé avec plusieurs communes de la CCVT (Reilly par exemple).

Il est conseillé de faire des études de sol complétées par des études de la biodiversité en collaboration avec les propriétaires concernés par les risques. L'étude de ruissellement sur Hérouval sera réalisée et financée par le SMBEpte qui en fait sa priorité en 2025. Cette décision sera entérinée lors de son conseil syndical de décembre.

Chaque étude intégrée dans la procédure de modification sera analysée par l'ensemble du conseil avant déploiement.

L'accompagnement à la modification du PLU est estimée à 5000 euros et sera inscrite au budget 2025 ainsi que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes.

Après délibération, Madame CATRY demande au conseil municipal d'approuver le lancement la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

9. Questions diverses :

Matthieu GRISVARD informe :

- La saleuse est hors service suite à son dernier passage lors de l'épisode neigeux du 21 novembre. Cet équipement avait 16 ans de bon et loyaux service. Il conviendra de délibérer rapidement afin de demander des subventions au Département de L'Oise pour l'achat d'une nouvelle saleuse. Certains devis sont présentés.
- L'éclairage LED de l'église est testé actuellement. La validation de son fonctionnement et les plages horaires seront possibles dès lors que le Bourg sera équipé en LED pour l'éclairage public programmé en 2025.
- Les décorations de Noël seront installées la semaine prochaine.
- Fermeture préau : le chantier est en cours et avance. La toiture fissurée est réparée ;
- Chauffage cantine refonctionne. Merci de signaler les pannes éventuelles.
- Les grilles paravent seront désormais installés de façon pérenne dans la salle des fêtes DADO-HESSIE afin de camoufler les piles de chaises et tables à la demande des locataires et cela fera de la place dans la salle des jeunes.

DISCUSSION :

- Il y a eu un problème de stationnement sur le parking de la MAM pendant ces 3 derniers jours. Il faudra que les places de parking attribuées à la MAM soit clairement signalées avec marquage au sol RESERVE afin que ce problème ne se reproduise pas.
- La salle CANTINE a été mise à disposition d'une association exceptionnellement à titre gratuit alors qu'elle n'est pas de Montjavault : ce n'est pas dans le règlement que nous avons établi. Il faudra que cela reste exceptionnel ou que nous ajustions le règlement. Un don a été fait par l'association.
- Mise en place de la vitesse limitée à 70km/h sur la Route d'Hérouval : davantage de précisions et réflexion sur le dispositif signalétique doit-être apporté.
- Nécessité de repérer tous les panneaux routiers à changer ou à installer.

L'ordre du jour est épuisé, Laura CATRY remercie les conseillers et clôt le conseil municipal, il est 21h15.